

DIRECTION GENERALE
DIVISION ACHATS, MOYENS ET PATRIMOINE
DIRECTION ADMINISTRATION DES MARCHES
AVIS DE CONSULTATION NATIONALE
N° 43/AT/DG/DAMP/DAM/2023



Le présent avis de consultation nationale est lancé pour :

« Acquisition des licences de virtualisation et de backup avec prestations de support »

La participation à la présente consultation est adressée uniquement aux soumissionnaires remplissant les conditions suivantes :

- Le soumissionnaire doit présenter une attestation de partenariat (en cours de validité lors de la période de soumission et d'évaluation des offres) délivrée par l'éditeur de la suite logicielle proposée ;
- Le soumissionnaire devra présenter au moins une référence professionnelle dans la fourniture des licences de virtualisation justifiée par une attestation de bonne exécution ou attestation de service fait ou PV de réception provisoire sans réserves ou PV de réception définitive ;
- L'éditeur des licences de virtualisation doit apparaître en tant que LEADER (document de classification) dans le domaine de la virtualisation dans au moins l'un des deux (02) organismes internationaux d'analyse et de référencement technologique : Gartner, Forrester ; pour l'année 2020 ou 2021 ou 2022.

Les représentants des sociétés intéressées peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, accompagnés du cachet de l'entreprise à l'adresse ci-après :

ALGERIE TELECOM - DIRECTION GENERALE
DIVISION ACHATS, MOYENS ET PATRIMOINE
DIRECTION ADMINISTRATION DES MARCHES
DEPARTEMENT GESTION ET SUIVI DES COMMISSIONS
SERVICE CHARGE DU LANCEMENT DES CONSULTATIONS BLOC « D »
RN N°05, CINQ MAISONS, MOHAMMADIA, ALGER.

Contre le versement auprès de la banque BNA agence 648 El Mohammadia (au niveau du siège de la direction générale d'Algérie Télécom), d'un montant de deux mille dinars (**2.000,00 DA**), non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : n°001006480300000001/42.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être présentées comme suit :

Le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière doivent être insérés dans des enveloppes séparées et fermés indiquant sur chaque enveloppe la dénomination du soumissionnaire la référence et l'objet de la consultation ainsi que sur chaque pli correspondant, la mention « **DOSSIER ADMINISTRATIF** », « **OFFRE TECHNIQUE** », « **OFFRE FINANCIERE** ».

SIEGE SOCIAL : ROUTE NATIONALE N° 5 CINQ MAISONS MOHAMMEDIA - ALGER

Le dossier administratif comprend l'original du dossier administratif en format papier et support électronique.

L'offre technique comprend l'original de l'offre technique en format papier et support électronique.

L'offre financière comprend l'original de l'offre financière en format papier et support électronique

Les trois (03) enveloppes seront insérées dans une autre enveloppe externe fermée et anonyme, comportant les mentions suivantes :

ALGERIE TELECOM
DIRECTION GENERALE
DIRECTION ADMINISTRATION DES MARCHES
CONSULTATION NATIONALE N°43/AT/DG/DAMP/DAM/2023

« Acquisition des licences de virtualisation et de backup avec prestations de support»
ROUTE NATIONALE N°05, CINQ MAISONS, MOHAMMADIA, ALGER
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée accordée pour la préparation des offres est de **Dix (10) jours calendaires** à partir du **04/10/2023**. La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres le **13/10/2023 de 08h00 à 14h00**.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.
Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à **14h00** à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de **180 jours** à compter de la date limite de dépôt des plis.

